



Saviez-vous que la consommation de l'eau est réglementée à Chandler?

En 2002, la Ville de Chandler a mis en place un règlement encourageant l'usage responsable de l'eau potable (règlement numéro V-31-2002). Parmi les éléments à retenir, notons :

- L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fin d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, à l'exception des périodes suivantes :

Périodes d'arrosages	
Entre 19 h et 22 h	
Adresses paires	lundi, mercredi et dimanche
Adresses impaires	mardi, jeudi et dimanche

- En cas de sécheresse, d'urgence, de bris majeurs de conduites d'aqueduc ou pour permettre le remplissage des réservoirs, l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux ainsi que le lavage des autos et des entrées d'autos peuvent être complètement prohibés.
- Il est défendu d'utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobile ou de remplissage de piscines lors de la période d'interdiction.
- Un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis de la municipalité, procéder à l'arrosage aux heures précités pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe; toutefois, l'arrosage permis devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

- En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.
- Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.
- Le remplissage de piscine est permis tous les jours de 0h à 6h une fois par année.
- Le lavage non commercial des autos et le lavage des entrées d'autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement à ces fins; lors d'un lavage d'auto, aucune eau ne devra s'échapper du boyau d'arrosage entre les lavages, l'eau ne devant s'échapper du boyau d'arrosage que strictement lorsqu'orientée en direction de l'auto.

Les infractions à ce règlement sont passibles d'amendes.

Le règlement complet est disponible en ligne sur
www.villechandler.com

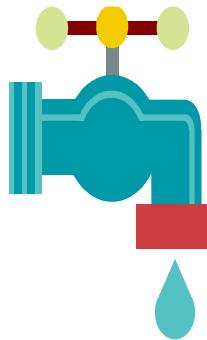
- 10% de l'eau est utilisée dans la cuisine pour la cuisson des aliments ou pour combler les petites soifs.
 - La salle de bain est la pièce où l'on consomme le plus d'eau. En effet, 65% de l'eau y est utilisée pour le bain et la douche ainsi que pour la toilette.
 - Étonnamment, la lessive utilise à elle seule 20 % de l'eau consommée dans la maison.
 - Le nettoyage emploie 5 % de l'eau utilisée à des fins domestiques.
- Le lavage de la voiture et de l'asphalte font partie des gestes qui contribuent au gaspillage.



Gestion de l'eau potable 2009



Quelques statistiques...



Purification, traitement et distribution de l'eau potable à Chandler (2008)

Coût de distribution de l'eau potable \$284 129

Coût de purification et de traitement de l'eau \$189 760

Coût total pour la purification, le traitement et la distribution de l'eau potable \$ 473 889

N.B. : Le coût annuel des produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau s'élève à \$ 14 770 et le coût annuel pour la réparation et l'entretien de la machinerie est de un \$39 815.

Distribution de l'eau potable à Chandler (2008)

Coût pour l'analyse de l'eau potable \$ 9118

Coût pour l'entretien et la réparation de la machinerie \$ 58 362

Coût pour le pompage de l'eau (électricité) \$ 84 611

Coût total pour la distribution de l'eau potable \$ 152 091

À propos de réseau environnement

www.reseau-environnement.com

RÉSEAU environnement est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 2 000 membres, 400 entreprises, 200 municipalités ainsi qu'une vingtaine d'organismes gouvernementaux et parapublics. La mission de l'Association est de regrouper des spécialistes de l'environnement, des gens d'affaires, des municipalités et des industries du Québec afin d'assurer, dans une perspective de développement durable, l'avancement des technologies et de la science, la promotion des expertises et le soutien des activités en environnement, en favorisant et en encourageant :

- les échanges techniques et commerciaux
- la diffusion des connaissances techniques
- le suivi de la réglementation
- la représentation auprès des décideurs
- l'assistance auprès des marchés interne et externe



Comme vous le savez, l'économie d'eau potable fait un grand bien à notre environnement. Par ailleurs, l'utilisation modérée de l'eau potable permet de diminuer les coûts associés à la distribution, au traitement et à la purification de l'eau. Au Québec, la Ville de Chandler est renommée pour la qualité exemplaire de son eau potable, il est donc essentiel de l'économiser.

Le programme d'économie d'eau potable (PEEP) favorise une approche pragmatique en proposant des actes simples qui n'affectent en rien le style de vie des individus.

En 2002, la Ville de Chandler a adopté un règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public. En 2009, compte tenu l'importance de protéger notre richesse, le conseil municipal considère primordial d'adhérer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau environnement et de s'engager dans une démarche de sensibilisation auprès de la population afin de la conscientiser par rapport à son utilisation d'eau potable.

Quels gestes puis-je poser?

Dans la maison

- Remplissez un contenant d'eau et placez-le au réfrigérateur au lieu de la laisser couler du robinet;
- Fermez le robinet en vous brossant les dents ou en vous rasant;
- Prenez une douche rapide au lieu d'un bain;
- Installer des économiseurs d'eau;
- Ajustez le niveau de l'eau de la machine à laver selon la quantité de vêtements;
- Réparez les fuites d'eau;
- Évitez d'utiliser un broyeur à déchets car il consomme beaucoup d'eau.

Dans le jardin et autour de la maison:

- Balayez votre aire de stationnement plutôt que de le laver;
- Arrosez votre pelouse selon l'horaire permis par la réglementation municipale;
- Arrosez votre jardin à l'aide d'une lance à fermeture automatique ou d'un système d'arrosage automatique doté d'une sonde prévue à cette fin;
- Nettoyez vos véhicules à l'aide d'une brosse et d'une chaudière d'eau savonneuse et effectuez le rinçage avec un lance à fermeture automatique;
- Ne laissez pas couler l'eau d'un boyau d'arrosage inutilement;
- Assurez-vous que vos fontaines et étangs décoratifs sont équipés d'un système assurant la récupération et la recirculation complète de l'eau.